

sont laissés ouverts dans la Colombie-Anglaise? La fermeture du bureau d'Edmonton signifieraient que tous les travaux de cette nature vont dépendre de Winnipeg. Dans ce cas, ne causerait-on pas une injustice à la province de l'Alberta?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne puis répondre directement.

M. CLARK (Red-Deer): Le premier ministre me ferait plaisir en m'assurant qu'il va s'occuper de la question.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce que je puis dire, c'est qu'on a réduit le nombre des bureaux d'ingénieur dans un but d'économie, et que si celui d'Edmonton est fermé, c'est pour cette raison. Lors même qu'il serait fermé, il en resterait un d'ouvert à Calgary, je crois. En tous cas, la question va être étudiée avec soin.

M. CLARK (Red-Deer): Le premier ministre voudrait-il m'assurer qu'il va s'occuper de voir s'il n'est pas injuste qu'il y ait trois bureaux dans la Colombie-Anglaise?

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui.

INSCRIPTIONS SUR LA TOUR DU PARLEMENT

L'hon. M. MARCIL: Je désire demander au premier ministre s'il ne pense pas que l'une des trois inscriptions sur la tour de cet édifice devrait être en français, vu que le français est l'une des langues officielles du pays?

Le très hon. M. MEIGHEN (premier ministre): J'avouerais que je ne suis guère renseigné au sujet de ces inscriptions. Même, je ne savais pas qu'il devait y en avoir jusqu'au moment où c'est avec difficulté que j'en ai lu une. J'en reparlerai au ministre (M. McCurdy). Cette question mérite d'être examinée.

M. L'ORATEUR: On m'a appris que le comité de construction a ordonné d'enlever ces inscriptions.

M. LAPOINTE Ce serait mieux.

2e DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI CONCERNANT LA MISE À LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

La Chambre passe à l'examen des amendements du Sénat au projet de loi (bill n° 107), tendant à modifier la loi relative à la mise à la retraite de certains membres du service public.

Le très hon. M. MEIGHEN (premier ministre): L'amendement du Sénat se rapporte [M. Clark (Red-Deer).]

te à l'article 2 du projet qui est ainsi conçu:

Le paragraphe "b" de l'article 1er de ladite loi est rayé et remplacé par le texte suivant:

(b) "fonctionnaire" signifie tout fonctionnaire, commis ou employé qui est employé dans le service public et reçoit un traitement annuel déterminé, et tout fonctionnaire, commis et employé dans ledit service qui a été employé sans interruption d'une année à l'autre durant une période de pas moins que la moyenne de six mois par année...

Et ainsi de suite. Le Sénat a remplacé les derniers mots par "durant une partie de chaque année". Je propose d'adopter l'amendement.

(La motion est adoptée.)

2e DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX BREVETS D'INVENTION

La Chambre passe à l'examen de l'amendement du Sénat au projet de loi (bill n° 140) tendant à modifier la loi des brevets.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie): L'amendement consiste en une addition à l'article 5, dont voici la teneur:

Les privilèges déterminés dans cet article, en ce qui concerne le paiement des droits sur les brevets déjà obtenus et périmés pour cause de défaut de paiement de ces droits ne sont par le présent accordés qu'en faveur des nationaux et des résidents du Canada, mais le Gouverneur en conseil peut accorder la même faveur aux citoyens ou sujets de tous les pays qui ont donné, ou donnent, ou qui, dans l'intervalle de six mois après l'adoption de cette loi, donneront, en substance, des privilèges réciproques aux citoyens et nationaux du Canada,

Le ministre de la Justice (M. Doherty) et le commissaire des brevets ont approuvé cet amendement, et je propose qu'il soit accepté.

(La motion est adoptée.)

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se déclare en comité des subsides.

M. le PRÉSIDENT: Les articles 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258 et 259 ont été réservés, hier soir, sur demande spéciale.

M. LAPOINTE: Je me proposais de faire certaines observations sur l'administration du département du Travail, mais la session est fort avancée, et comme c'est samedi, je ne pourrais faire ces remarques avant que l'Orateur quitte le fauteuil. Je me bornerai donc à protester contre le ministre du Travail.

Le très hon. M. MEIGHEN (premier ministre): L'honorable député se trompe.